

Pierre Dionis, chirurgien aulique et Maître chirurgien juré (1643-1718)

Jacqueline Vons
Université de Tours

Le nom de Pierre Dionis est surtout connu dans l'histoire de la médecine comme le démonstrateur de l'anatomie humaine nommé par le roi au Jardin royal¹ en 1673, mais on connaît moins la charge de chirurgien qu'il occupait à la Cour, et encore moins sa fonction de chirurgien juré à la ville. Comment devenait-on chirurgien aulique ? Quelles fonctions étaient attachées à ce titre ? Quels étaient les rapports du chirurgien en cour avec d'autres corps médicaux ? Ce sont quelques questions parmi d'autres qui vont nous amener à considérer un monde fait d'alliances familiales et professionnelles, à examiner aussi la figure d'un chirurgien qui n'hésite pas à se mettre en scène à travers ses livres et ses écrits.

L'ascension sociale d'une famille de la bourgeoisie parisienne

Le dépouillement systématique de documents familiaux conservés aux Archives nationales et dans le Minutier central, dans le cadre d'un projet de recherches généalogiques, *Familles parisiennes.org*², dont une partie a été rendue publique, confirme l'installation et la présence dans la paroisse de Saint-Roch d'une ou de plusieurs familles apparentées, sous le patronyme de Dionis. On relève ainsi le nom de François Dionis (mort en 1617), originaire de Vernon dans l'Eure, qui s'était établi dans cette paroisse comme maître menuisier³. Il avait eu deux fils, Pierre Dionis dit l'aîné (ca.1612-11 décembre 1687) et François Dionis (1617-1705), marchand de soie, dont un des descendants sera Achille-Pierre Dionis du Séjour (1734-1794), astronome, membre de l'Académie des sciences de Paris. Au nombre des enfants de Pierre Dionis l'aîné⁴ figurent Pierre Dionis (1643-1718) qui sera chirurgien de la reine et François

¹ Voir ma communication « De l'anatomie des plantes à l'anatomie de l'homme au jardin royal de Paris (1618-1718) », in *Le jardin des plantes de Paris : médecins, apothicaires et botanistes (1618-1718)*, colloque organisé par la Société française d'histoire de la médecine, la Société d'histoire de la pharmacie et la Société botanique de France, Paris, 20 et 21 avril 2018 (actes à paraître).

² Je remercie Guillaume Pot de m'avoir communiqué des documents précieux concernant la généalogie de la famille Dionis, voir G. Pot, *La famille DIONIS (archives notariales & judiciaires)*, p. 11, [https://www.famillesparisiennes.org/public/pot/Famille%20DIONIS%20\(archives\).pdf](https://www.famillesparisiennes.org/public/pot/Famille%20DIONIS%20(archives).pdf)

³ Guillaume Pot, *op. cit.*, p. 1. Contrat de mariage avec Anne Piquet le 8 février 1611. À la mort de cette dernière en 1629, les enfants sont mineurs.

⁴ Guillaume Pot, *op. cit.*, p. 8. Contrat de mariage avec Anne Baudin, le 13 janvier 1636. Elle meurt en mars 1695. Un des témoins ayant signé est François Moriceau, maître menuisier.

Dionis⁵, notaire, futur conseiller du roi et garde-notes du roi au Châtelet. Les principales étapes de la carrière professionnelle de Pierre Dionis sont connues à travers les actes familiaux de mariage et de décès⁶. Maître chirurgien à Paris et « chirurgien ordinaire du roi suivant la cour » sur son contrat de mariage avec Marie Magdeleine Duval le 28 janvier 1663⁷, P. Dionis est dit chirurgien du roi, servant par quartier de chirurgien ordinaire de la reine, six ans plus tard, lorsqu'il signe comme témoin sur le contrat de mariage de son frère François le 22 septembre 1669 ; sur l'inventaire après décès de son père en 1688, il est nommé premier chirurgien de Madame la Dauphine ; il est enfin porté premier chirurgien de Madame la Duchesse de Bourgogne en 1709 sur le contrat de mariage de sa fille Marie-Ursule avec Henry Besnier, et gardera ce titre lorsque Marie-Adélaïde de Savoie (1685-1712), épouse de Louis de France, duc de Bourgogne (1682-1712), sera dauphine en 1711 et 1712. Les éditions des œuvres de Dionis publiées après 1712 mentionneront son titre de Premier chirurgien de feu la reine et de feues Mesdames les Dauphines.

La faveur dont Pierre Dionis jouit à la cour est encore attestée par plusieurs actes notariés signés par des membres de la famille royale. Ainsi le contrat de mariage en date du 18 février 1702 entre sa fille Marie-Magdeleine Dionis et Andry de Boisregard (1658-1742), conseiller, lecteur et professeur royal, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, porte les signatures de Louis XIV (« Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre »), de princes et princesses de sang (Monseigneur Louis dauphin de France ; le prince Louis de France, duc de Bourgogne ; la princesse Marie-Adélaïde de Savoie, femme du duc de Bourgogne ; Monseigneur le duc de Bretagne ; Monseigneur Charles duc de Berry) et des représentants de la noblesse (Dame Louise Marguerite de Béthune, duchesse de Lude et dame de compagnie de la duchesse de Bourgogne ; Monseigneur Paul de Beauvilliers, duc de Saint Aignan, pair de France, grand d'Espagne, gentilhomme de la chambre du Roy, gouverneur des Enfants de France et ministre d'État ; Dame Anne Marie de Sainte Hermine, comtesse de Mailly, dame d'atour de la duchesse de Bourgogne ; la

⁵ François Dionis, fils de Pierre Dionis et d'Anne Baudin (AN, *Minutier des notaires de Paris*, ET/XIII/110, 31 mai 1688, inventaire après décès de Pierre Dionis), marié à Denise Aubert (AN, *Minutier des notaires de Paris*, ET/XIII/77, 22 septembre 1669), notaire à Paris du 27 mai 1669 au 16 octobre 1699. Son fils François Dionis II lui succède, rue de la Verrerie-en-Grève, et exercera jusqu'au 30 octobre 1744.

⁶ Pierre Dionis eut dix enfants parvenus à l'âge adulte, dont beaucoup moururent avant leur père. Voir Guillaume Pot, *op. cit.*, p. 24 (inventaire après décès de Pierre Dionis daté du 4 janvier 1719).

⁷ Guillaume Pot, *op. cit.* p. 16 (contrat de mariage avec Marie-Magdeleine Duval devant Maître Ricordeau, le 28 janvier 1663). La famille Duval est composée de marchands jurés et mouleurs de bois en Paris. Marie-Magdeleine survivra à son époux et mourra le 4 mars 1723 ; l'inventaire après son décès sera effectué par M^e François Dionis le jeune, son neveu, le 11 mars 1723 (Guillaume Pot, *op. cit.* p. 35).

duchesse de Sully ; Hierosme Phelypeaux, chevalier, comte de Pontchartrain, conseiller du Roy, secrétaire d'État)⁸.

Le 28 juillet 1709, le roi donne son agrément au mariage de Marie-Ursule Dionis avec Henry Besnier (?-18 février 1713), héritier de la charge de chef du gobelet du roi⁹, qui deviendra professeur de botanique et docteur régent de la Faculté de médecine de Paris¹⁰. Sur le contrat de mariage sont apposées les mêmes signatures prestigieuses. Si ce mariage est représentatif de la réussite des stratégies d'ascension sociale par le biais des alliances matrimoniales au début du XVIII^e siècle, marquant ainsi l'apogée d'une carrière de bourgeois de Paris à la cour sans anoblissement¹¹, en même temps qu'il valorise la position du chirurgien au service du prince, il reste que ce triomphe est fragile, fugace, dépendant aussi bien de la faveur royale que de la hiérarchie médicale à laquelle le chirurgien reste soumis¹².

Une carrière de chirurgien aulique

L'épisode du Jardin royal (1673-1680)

Sur la présentation d'Antoine Vallot (1594-1671), premier médecin du roi, la charge de médecin ordinaire des bâtiments et de démonstrateur-opérateur de l'intérieur des plantes médicinales fut accordée par Louis XIV à François Cureau de la Chambre (1630-1680)¹³, premier médecin de la reine, qui délégua

⁸ AN, *Minutier des notaires de Paris*, Minutes et répertoires du notaire François II Dionis, 16 octobre 1699-30 octobre 1744 (étude III), cote MC/RS//1516. Le 18 février 1702, contrat de mariage entre Nicolas Andry, lecteur et professeur royal, docteur de la Faculté de médecine de Paris, habitant rue des Fossées, et Marie-Magdeleine Dionis, fille de Pierre Dionis, premier chirurgien de la duchesse de Bourgogne. C'était le deuxième des trois mariages successifs d'Andry de Boisregard ; Marie-Magdeleine Dionis mourra en décembre de la même année. Le médecin Nicolas Andry de Boisregard est resté célèbre par son ouvrage sur les vers parasites de l'homme, *De la Génération des vers dans le corps de l'homme*, publié en 1700. Il était censeur royal des livres et sa bibliothèque était réputée, voir Michel Marion, *Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII^e siècle (1750-1759)*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978. Il mourut le 13 mai 1742, âgé de 84 ans, et fut enterré dans l'église Saint-Roch, de sa paroisse.

⁹ Le Gobelet était le premier des sept offices dans la maison du roi, il avait en charge le linge, le pain, le vin et le fruit qu'on devait servir au roi.

¹⁰ AN, *Minutier des notaires de Paris*, Minutes et répertoires du notaire François II Dionis, 16 octobre 1699-30 octobre 1744 (étude III), cote MC/ET/III/810. Henri Besnier (?-18 février 1713) avait hérité de la charge de *chef du gobelet* du roi occupée précédemment par son père, François Besnier ; ce dernier mourut brutalement le 3 novembre 1703 en servant le duc de Bourgogne, petit-fils du roi et fils du grand dauphin. Dionis relate sa mort et son autopsie dans la *Dissertation sur la mort subite* (cf. *infra*).

¹¹ François De Vaux de Foletier, « Anoblissements de médecins et chirurgiens de Louis XIV à Louis XVI », *Histoire des Sciences Médicales*, 1982, 16, 3, p. 163-166.

¹² François Lebrun, « Médecins et empiriques à la cour de Louis XIV », *Histoire, économie et société*, 1984, 4, p. 557-566.

¹³ AN, AJ/ 15/509 n° 204 : Lettres de provision de la charge de démonstrateur-opérateur de l'intérieur des plantes médicinales, vacante par le décès de M^e Marin Cureau de la Chambre, accordées par Louis XIV à M^e François Cureau de La Chambre sur la présentation du sieur Vallot, surintendant du Jardin Royal (31 juillet 1671).

les cours au Jardin royal à Pierre Cressé, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. Le 18 avril 1672, Antoine d'Aquin (1629-1696) succéda à Vallot comme premier médecin du roi¹⁴ et fit nommer Dionis « démonstrateur en anatomie humaine suivant la circulation du sang »¹⁵. En définissant aussi nettement l'orientation qu'il entendait donner à l'enseignement de l'anatomie en dehors des lieux consacrés et des théories obsolètes, sous prétexte, réel ou feint, de favoriser les innovations, Louis XIV manifestait clairement sa volonté de s'opposer au monopole des leçons et des démonstrations anatomiques dont se prévalait la faculté de médecine de Paris, et faisait du Jardin royal un emblème de la querelle entre Anciens et Modernes¹⁶. La Faculté porta l'affaire devant le Parlement, qui dut s'incliner lui aussi. La déclaration royale du 20 janvier 1673, confirmée par le lit de justice du 23 mai 1673, autorisait les démonstrateurs nommés au Jardin royal « de faire toutes opérations chirurgicales, dissections et démonstrations anatomiques » et leur donnait la priorité dans l'obtention des corps de condamnés¹⁷. Les leçons respectaient par ailleurs la séparation traditionnelle entre le discours anatomique, lu par Pierre Cressé, et sa démonstration par la dissection opérée par Pierre Dionis¹⁸. Le 3 mars 1673, ce dernier démissionna de sa charge de chirurgien de la reine servant par quartier en faveur de Pierre Gervais¹⁹ et commença ses leçons publiques et gratuites de chirurgie et d'anatomie, rétribuées directement par le roi.

Si ces leçons ont constitué un puissant levier de prestige pour le pouvoir royal, elles ne doivent cependant pas être considérées comme une parenthèse dans une carrière aulique. Les cours de Dionis, donnés en français, ouverts à tous, sans examens ni diplômes, ont attiré un public nombreux, de 400 à 500 spectateurs selon son estimation²⁰, et leur succès tient essentiellement à l'investissement personnel du chirurgien dans la défense des théories de William Harvey (1578-1657) et des modernes concernant la circulation du sang.

¹⁴ Natalie Hawkes, « Antoine Daquin, Premier Médecin to Louis XIV (1672-1693) », Cour de France.fr, 2009, <https://cour-de-france.fr/article1097.html> ; Jacqueline Vons, *Le médecin, les institutions, le roi. Médecine et politique aux XVI^e-XVII^e siècles*, en ligne : Cour de France.fr, 2012, p. 119-125, <https://cour-de-france.fr/article2342.html>.

¹⁵ Pierre Dionis, *L'anatomie de l'homme suivant la circulation du sang, et les dernières découvertes, démontrées au Jardin royal*, Paris, Laurent d'Houry, 1690 (Épître au Roy, p. 4, et Préface, n.p.), voir note 1.

¹⁶ Voir Pascal Duris, *Quelle révolution scientifique ? Les sciences de la vie dans la querelle des Anciens et des Modernes (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Hermann, 2016, p. 209-212.

¹⁷ *Déclaration du Roy, pour faire continuer les Exercices au jardin Royal des Plantes*. Registrée au parlement et Chambre des Comptes, le 23 mars 1673, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1673, p. 4. Sur les événements de cette période, voir Alexandre Lunel, *La maison médicale du roi*, Champ Vallon, 2008, p. 182-184.

¹⁸ Sur les *Discours anatomiques* de Pierre Cressé et de Guillaume Lamy disputés dans la faculté de médecine de Paris, voir Andrew Cunningham, *The Anatomist Anatomise'd, An Experimental Discipline in Enlightenment Europe*, Ashgate, University of Cambridge, 2010, p. 54.

¹⁹ AN, O/1/17, f. 43.

²⁰ Pierre Dionis, *Cours d'opérations de chirurgie*, Paris, Laurent d'Houry, 1707, p. 6.

Dionis est un « circulateur » convaincu et il ne cessera de le proclamer dans ses écrits²¹.

En 1680, Dionis abandonne les leçons au profit de Joseph Duverney (1648-1730) et revient en cour comme chirurgien ordinaire de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, avec 120 livres d'émoluments²². Il la sert de 1680 jusqu'à sa mort en 1683, devient chirurgien de la dauphine Marie-Anne de Bavière (1660-1690), épouse de Louis de France, Grand Dauphin (1661-1711), jusqu'à sa mort en 1690, puis premier chirurgien de Marie-Adélaïde de Savoie (1685-1712), épouse de Louis de France, duc de Bourgogne (1682-1712), dauphine de 1711 à 1712.

Le chirurgien courtisan

Mais au-delà de ses titres, que savons-nous de ses fonctions, du contexte médical dans lequel il opérait ? Les quelques renseignements dont nous disposons sont fournis par des anecdotes éparses dans ses ouvrages, rédigés d'ailleurs sur le tard. Certes, comme tout chirurgien de cour, il est soumis à l'autorité du premier médecin du roi entre les mains duquel il prête serment²³, et cette subordination hiérarchique trouve un écho dans l'assurance réitérée de la nécessité où se trouve un « simple » chirurgien, comme il se définit lui-même, de se soumettre au savoir des médecins, du moins dans l'exercice de ses fonctions en milieu aulique. Ainsi, les examens *post mortem* qu'il est amené à pratiquer à la cour sont exécutés sous les ordres et en présence de médecins qu'il prend soin de nommer. En revanche c'est son titre de chirurgien expéri-

²¹ Son successeur au Jardin royal en 1780 fut Joseph Giochard Duverney (1648-1730), qui laissa le poste en 1718 ; son fils Emmanuel-Maurice Duverney lui succéda, suivi en 1729 de François Hunauld, de Jacques Bénigne Winslow en 1743, d'Antoine Ferrein en 1751 et d'Antoine Petit en 1769 ; en 1778 Antoine Portal prit le poste jusqu'en 1832. Voir Alexandre Lunel, *op. cit.* p. 176-181.

²² En 1680, la maison de la reine comprend un premier médecin Guy Crescent Fagon, docteur régent en la Faculté de Paris, intendant du Jardin des plantes (émoluments : 600 l.), un médecin du commun, Pierre Bonet (300 l.), un chirurgien du corps ou premier chirurgien, aussi chirurgien du roi (200 l.), deux chirurgiens ordinaires, Pierre Dionis (120 l.) et Louis Rainssant (120 l.), un apothicaire Philibert Boudin (380 l.) et son fils à survivance, deux apothicaires distillateurs, François Henry et David des Cloîtres (60 l. pour les deux), deux autres chirurgiens, Pierre Chaumier et Pierre Chof (120 l. pour les deux), deux barbiers. Voir Nicolas Besongne, *L'État de la France où l'on voit tous les princes, ducs et pairs, marechaux de France, et autres officiers de la couronne (...)*, Paris, A. Besongne, 1683, I, p. 411-464, édité par Caroline zum Kolk, Centre de recherche du château de Versailles, 2009, en ligne : <http://chateau-versailles-recherche.fr/curia/documents/reine1683.pdf>

²³ Ce n'est qu'en 1770 que La Martinière, premier chirurgien du roi, obtient de ne plus être subordonné au premier médecin du roi. La déclaration royale du 19 juin 1770 l'autorise désormais à prêter le serment entre les mains du roi et à recevoir celui des chirurgiens du roi ordinaires, de ceux servant par quartier et de ceux au service de la famille royale. Voir Alexandre Lunel, *op. cit.* p. 307-308.

menté qu'il met en avant pour disputer, interpréter ou justifier certaines positions doctrinales. Comme l'avait fait Ambroise Paré, il puise dans le milieu de la cour nombre d'anecdotes qui servent à illustrer ses démonstrations.

Un exemple de cette pratique est fourni par la *Dissertation sur la mort subite* publiée le 18 juin 1709 chez Andry²⁴. Ce petit livre de 156 pages répond à celui de Giovanni Lancisi, médecin du pape, qui avait traité du sujet dans le *De subitaneis mortibus*, paru en 1707. Préoccupé par le nombre élevé de morts subites en Italie, le plus souvent des morts suspectes, le pape Clément XI avait demandé à Lancisi d'effectuer systématiquement des autopsies. Bien que la préface du traité de Dionis s'ouvre sur une formule d'allégeance au médecin (un chirurgien doit « souscrire aux sentiments de ceux qui ont plus de lumières que lui »), le chirurgien affirme que ses propres observations de cas faites à la cour de France valent autant que celles du médecin italien, et qu'en outre il est à même de proposer des moyens d'éviter la mort subite, endossant ici une triple fonction : observateur, prescripteur, auteur. La mort subite est pour lui la conséquence d'un afflux de sang qui n'a pu s'évacuer ou d'une interception par un obstacle quelconque du mouvement circulaire du sang. Le cas de Monsieur, duc d'Orléans et unique frère du roi, occupe une place de choix : il fut, dit-on, victime d'un coup de sang lors d'un souper donné à Saint-Cloud ; saigné (trop tard), il meurt dans la nuit du 9 juin 1701, âgé de 61 ans.... Or, « Monsieur mangeoit beaucoup et ne faisoit aucun exercice, et soit qu'il appréhendast la saignée, ou soit que son premier Medecin ne le lui ordonnoit pas, il ne se faisoit point saigner, ce qui fit que regorgeant de sang il s'en fit un épanchement dans la teste qui le tua en peu de temps »²⁵. La mort subite de Monsieur est due à une hémorragie cérébrale, attribuée essentiellement à l'excès de nourriture, l'absence d'exercice et le refus de saignée, geste chirurgical privilégié pour évacuer l'excès de sang et en même temps les impuretés qui stagnent, épaississent le sang et l'empêchent de circuler en obstruant les vaisseaux.

La mort du marquis de Louvois (1641-1691) est également présentée comme un cas de mort subite, bien que le récit des circonstances nuance fortement cette interprétation. De fait, le 26 juillet 1691, en sortant du Cabinet du roi, le marquis de Louvois se sentit fort oppressé au point qu'on dut le conduire vers les bâtiments de la surintendance où il était logé. Dionis était sur place. On le manda. Devant les fortes douleurs dans la région du cœur, Seron qui était le médecin personnel de Louvois, préconisa une saignée, ce qui fut fait en présence des médecins d'Aquin et Fagon. Dionis note des crises d'étouffement et d'angoisse qui se terminent en râles, ainsi que l'acharnement thérapeutique des médecins qui continuent

²⁴ Roger Rullière, « Les morts subites à la Cour de Louis XIV de 1690 à 1709, d'après Pierre Dionis », *Histoire des Sciences Médicales*, 1984, 18 (1), p. 19-24.

²⁵ Pierre Dionis, *Mort subite*, op. cit., p. 19-20.

à prescrire des ventouses avec scarifications et à donner divers autres remèdes salutaires ... inutiles pour un corps mort : « On voulut que je lui appliquasse des ventouses, ce que je fis », insiste Dionis²⁶. Le rapport de l'autopsie pratiquée par lui-même sous le regard des médecins est ensuite porté au roi par les quatre médecins (d'Aquin, Fagon, Duchesne et Seron) et les quatre chirurgiens (Félix, Duterre, Gervais et Dionis) signataires. Ils observent que les poumons sont gonflés, décrivent un cœur « gros, flétri, mollasse et semblable à du linge mouillé n'ayant pas une goutte de sang dans ses ventricules » et s'accordent pour attribuer la mort à un arrêt du mouvement circulaire du sang²⁷.

Le 3 novembre 1703, le sieur Besnier, père du futur gendre de Dionis, chef du gobelet du roi, tombe et meurt subitement en servant le duc de Bourgogne à table. Dionis est chargé de l'autopsie, en présence de Bourdelot (1638-1708), médecin ordinaire du roi et premier médecin de la duchesse de Bourgogne, et de Duchesne, premier médecin du duc de Bourgogne. Le rapport de l'examen des poumons et du cœur est particulièrement détaillé et précis ; le chirurgien observe l'absence de sang dans le ventricule gauche et y voit la cause de l'oppression de poitrine dont Besnier s'était quelquefois plaint ; on avait interprété à tort comme des crises d'asthme ses difficultés à respirer en marchant ou en parlant²⁸. Si son statut de chirurgien lui interdit, dit-il, de raisonner sur les causes, ce qui est du ressort des médecins²⁹, Dionis s'estime cependant compétent pour conseiller ses lecteurs et leur dicter la manière de se gouverner pour éviter la mort subite.

La fin de la *Dissertation* est une longue série de préceptes alimentaires et de règles d'hygiène de vie. Aux dames de la cour qui passent une moitié de leur vie au lit et l'autre à une table ou au jeu, il oppose le mode de vie des femmes qui « sont obligées de travailler pour gagner leur vie », restent sveltes et échappent au coup de sang. Le cas des femmes âgées et pauvres accueillies à plus de 70 ans à l'hôpital des Petites Maisons à Paris, et qui y meurent âgées de 80 ans et plus, est pour lui un bon exemple de longévité due au travail. Dans les cas extrêmes, il ne faut pas hésiter à purger et saigner, la personne fût-elle de sang royal ; Dionis observe que la constitution replète du roi se trouve bien avec les quelques saignées que lui administre Fagon³⁰. Mais la *Dissertation* se révèle être avant tout une défense des circulateurs et un moyen d'exposer une

²⁶ *Ibid.*, p. 82-84.

²⁷ Voir Roger Rullière, *op. cit.* p. 21 (il s'agit d'un infarctus myocardique avec œdème aigu du poumon).

²⁸ Pierre Dionis, *Mort subite*, *op. cit.* p. 69-70. Voir Roger Rullière, *op. cit.* p. 22-23 (il s'agit d'un infarctus avec œdème pulmonaire hémorragique bilatéral).

²⁹ Pierre Dionis, *Mort subite*, *op. cit.* p. 87.

³⁰ *Ibid.*, p. 109.

conception mécanique du cœur : « Convenons donc que la circulation du sang est le principe de la vie »³¹.

Les anecdotes précédentes montrent le chirurgien de cour sous le regard des autres, médecins et courtisans. D'autres récits nous font pénétrer dans l'intimité du chirurgien démonstrateur d'anatomie « en privé », témoignant de sa familiarité avec les grands du royaume. En 1683, Dionis publie chez Jean Cusson à Paris, une *Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire*, dans le but affiché d'instruire le public. Le récit est présenté comme une « relation succincte et fidelle de l'ouverture du corps d'une dame morte grosse de six mois ou environ »³². Il commence par l'histoire de la grossesse d'une dame de la dauphine Marie-Anne-Victoire, la jeune épouse du fils aîné de Louis XIV. Cette jeune femme âgée de vingt ans, eut des menstrues qui persistèrent jusqu'à la moitié du cinquième mois, elle portait haut et à gauche. Le 5 juin 1681, elle se plaignit de grandes douleurs et constata la disparition des mouvements du fœtus. Douze jours plus tard, elle fut prise de violentes douleurs et vomissements, et mourut après une nuit de tourments. Un chirurgien- que Dionis ne nomme pas- pratiqua une césarienne post mortem pour tenter « de sauver ou d'ondoyer l'enfant »³³. Dionis fut alors chargé par la reine et par la dauphine de faire l'ouverture du corps pour découvrir la cause de la mort rapide.

L'autopsie eut lieu en présence de M. d'Aquin, premier médecin du roi, de M. Fagon, premier médecin de la reine, de M. Félix, premier chirurgien du roi mais en l'absence du premier chirurgien de reine, qui avait cependant été prévenu. Dionis pratique l'ouverture et découvre une partie d'utérus surnuméraire située à la partie latérale gauche du fond de l'utérus, qui avait contenu l'enfant et s'était déchirée ; la césarienne avait permis de trouver l'enfant étendu sur les boyaux ; poursuivant son examen, le chirurgien découvre au fond de la cavité utérine « un faux germe de la grosseur d'un petit œuf »³⁴. N'ayant pas le loisir de faire un examen minutieux sur place, il fait emporter l'organe à son domicile, et en poursuit la dissection tout en veillant à le conserver le plus possible dans son intégrité pour le faire dessiner. Le lendemain il ramène l'utérus au palais et en donne une démonstration en présence de la reine, de la dauphine, des deux médecins et de quelques dames, suivie d'une autre encore à la demande de la reine, en son privé et devant l'une de ses dames : « Sa Majesté n'a pas les mesmes répugnances qu'ont toutes les autres femmes pour les démonstrations anatomiques. J'ai eu l'honneur

³¹ *Ibid.*, p. 70.

³² Pierre Dionis, *Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire*, Paris, J. Cusson, 1683, p. 5.

³³ *Ibid.*, p. 9.

³⁴ *Ibid.*, p. 15.

de lui en faire assez souvent sur plusieurs et différentes parties d'animaux », écrit le chirurgien³⁵.

Ces petits récits sont autant de fenêtres ouvertes sur une face cachée dans une vie de courtisan. Les fonctions auliques visibles du chirurgien l'amènent à se déplacer, au gré des allées et venues de la reine, des dauphines, de la cour. Il est présent au « beau château » (sic) de Saint-Cloud le jour où le frère du roi, Philippe d'Orléans, y donne souper et meurt ; il est à Versailles, probablement logé dans les bâtiments de la surintendance quand on vient l'appeler pour constater la mort du marquis de Louvois. Mais il a aussi des contacts en ville avec d'autres chirurgiens exerçant à domicile ou dans les hôpitaux. L'inventaire établi après son décès et daté du 4 janvier 1719³⁶ montre que Pierre Dionis avait des biens, une certaine fortune ; il jouissait d'une pension accordée par le roi après le décès de la dauphine et du titre de chirurgien des Enfants de France. Aux revenus liés à ces titres et honneurs, il conviendrait d'ajouter ceux que lui procuraient ses consultations en ville.

Un maître chirurgien parisien

La réputation d'un chirurgien soignant la reine ou les dauphines attirait nécessairement un public de dames issues de la noblesse et de la bourgeoisie parisienne, en quête d'avis et de soins dans leurs maladies, et plus particulièrement pendant leurs grossesses et leurs accouchements. Si la querelle entre sages-femmes et chirurgiens avait perdu de sa pugnacité au cours du XVII^e siècle, au fur et à mesure que les premières acquéraient une formation théorique, et les seconds un apprentissage des manœuvres obstétricales *in situ*, la question de la priorité à donner aux uns ou aux autres restait en suspens. Le rôle des femmes de la cour, en donnant leur assentiment à la présence de plus en plus fréquente de chirurgiens-accoucheurs lors de leurs couches, est à cet égard marquant. Certains accoucheurs sont renommés, voire anoblis, tel Julien Clément (1649-1728), qui accouche Louise de la Vallière en 1663, Madame de Montespan en 1669, ainsi que plusieurs princesses de France : il met au monde le premier enfant de la dauphine, Marie-Adélaïde de Savoie, se rend en Espagne pour accoucher la sœur de la dauphine, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie qui a épousé Philippe V d'Espagne ; après 70 heures de travail il met au monde le duc de Bourgogne (premier petit-fils de Louis XIV) le 6 août 1682 ; et le 15 février 1710, il effectue l'accouchement en siège complet du duc d'Anjou (troisième arrière-petit-fils de Louis XIV, qui lui succédera en tant que

³⁵ *Ibid.*, p. 36. Le récit occupe une vingtaine de pages, il est illustré par deux figures dessinées et légendées, représentant l'utérus pseudo-unicorne respectivement *in situ* et sorti du corps. L'enfant était mort depuis plus de quinze jours, il était de couleur rouge brun et livide, précise le chirurgien (p. 25). Voir Henri Stofft, « Une rupture de corne utérine rudimentaire gravide en 1681. [A case of ruptured rudimentary horn pregnancy in 1681] », *Histoire des Sciences Médicales*, 1986, 20 (4), p. 343-362.

³⁶ Dionis habitait rue Sainte-Anne, paroisse Saint-Roch, lors de son décès. Voir Guillaume Pot, *op. cit.*, p. 24-26.

Louis XV). D'autres exercent essentiellement en privé, au domicile de leur riche clientèle, et se rendent occasionnellement en consultation à Versailles et à Saint-Germain. Tel est le cas de François Mauriceau, (1637-1709), cousin germain maternel de Pierre Dionis et auteur de plusieurs traités, *Les maladies des femmes grosses et de celles qui sont accouchées* en 1668³⁷, *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes et sur leurs maladies et celles des enfans nouveau-nés*, en 1694 et 1715, *Dernières observations sur les maladies des femmes grosses et accouchées* en 1708. Membre de la confrérie de Saint-Côme, il avait appris l'essentiel de sa pratique à l'Hôtel-Dieu où il était resté consultant pour les cas de présentation dystocique. Dans les années 1660, il était devenu prévôt puis garde de la compagnie des maîtres chirurgiens-jurés de Paris. Ses observations, écrites en langue vernaculaire, traitent de plus de huit cents cas, concernant la grossesse, l'accouchement et ses suites, les maladies des femmes, les soins à donner aux nouveau-nés³⁸.

Dionis écrit également un *Traité général des accouchemens* publié en 1718³⁹, adressé explicitement aux chirurgiens accoucheurs. S'il reconnaît le bénéfice que l'apprenti peut retirer de la lecture des bons auteurs ayant écrit sur la question (Paré, Guillemeau, Mauriceau, s'il défend le principe d'un empirisme raisonné (« L'art d'accoucher ne demande point de grands raisonnemens, c'est pourquoi je n'en fais que le moins que je puis pour venir au fait de la pratique, sur lequel j'ai tâché de ne rien oublier »)⁴⁰, il se présente avant tout comme un guide, s'appuyant sur son expérience professionnelle et sur ses leçons de chirurgie et d'anatomie données au Jardin royal. En même temps, il continue à défendre les théories nouvelles de la conception et de la génération contre les anciens (parmi lesquels il classe Mauriceau) partisans du séminisme⁴¹. Il met en scène une figure de Maître Chirurgien, critiquant les gestes maladroits ou nocifs des sages-femmes et les conseils téméraires et inopérants de ses confrères parmi les plus célèbres accoucheurs de Paris. Mais ce qu'il condamne avant tout est la brutalité, la violence ou la précipitation dans les gestes et les interventions du chirurgien. Comme dans ses livres précédents, les *exempla* sont fournis par les grands de la cour, par le témoignage vécu, vu ou rapporté.

³⁷ François Mauriceau, *Les Maladies des Femmes grosses et accouchées. Avec la bonne et véritable Méthode de les bien aider en leurs accouchemens naturels, & les moyens de remédier à tous ceux qui sont contre nature, & aux indispositions des enfans nouveau-nés...*, Paris, Henault, d'Houry, de Ninville, Coignard, 1668. L'ouvrage connut sept éditions augmentées jusqu'en 1740 et fut traduit dans plusieurs langues.

³⁸ Marine Laville, *Accoucher au XVII^e siècle : les observations (...) de François Mauriceau*, Université de Pau, 2014, en ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01102357/document>.

³⁹ Pierre Dionis, *Traité général des accouchemens, qui instruit de tout ce qu'il faut faire pour être habile Accoucheur*, Paris, Charles-Maurice d'Houry, 1718 (réédité en 1721, à Paris et à Liège).

⁴⁰ Pierre Dionis, *Traité des accouchemens*, *op. cit.*, p. X (préface).

⁴¹ Voir Évelyne Berriot-Salvadore, « La question du séminisme à la Renaissance [‘Seminism in the 16th Century’] », *Histoire des Sciences Médicales*, 2017, 51 (2), p. 265-271.

Puisque les mains de l'accoucheur sont le meilleur outil pour apprendre – « dans les accouchemens ses yeux [de l'Accoucheur] lui sont inutiles, il n'a que la main qui lui sert de guide dans tout ce qu'il fait », écrit-il⁴² –, Dionisaborde également la question du choix des lieux les plus propices à l'acquisition de l'habileté de telles mains et de leur savoir-faire dans l'art d'accoucher. Le collège des chirurgiens de Saint-Côme et l'Hôtel-Dieu de Paris apparaissent ainsi complémentaires, occultant en quelque sorte les tâches que réclame la fonction de chirurgien juré, assermenté auprès des tribunaux⁴³. En l'absence de toute école d'accouchement, les apprentis accoucheurs doivent fréquenter l'Hôtel-Dieu, sous la conduite de sages-femmes « reçues Maîtresses » et chargées d'assurer la formation pratique⁴⁴. Ce lieu est considéré comme le meilleur pour s'exercer puisque : « on y reçoit toutes celles qui se présentent et que c'est l'endroit seul où on peut se rendre habile en peu de tems »⁴⁵, ce qui laisse supposer que la pudeur des femmes soignées à l'Hôtel-Dieu n'a pas à être ménagée comme celle des dames visitées à domicile, qui ne souffriraient pas d'être examinées sous les yeux d'un apprenti⁴⁶.

Un chirurgien de Saint-Côme

Mais pour s'installer comme chirurgien-accoucheur, il faut faire partie de la compagnie des Maîtres Chirurgiens de la Ville où on s'établit, la connaissance de la chirurgie générale précédant nécessairement celle des accouchements. Pierre Dionis a été formé au collège Saint-Côme de Paris où il a acquis le grade de maître chirurgien et a été nommé démonstrateur en anatomie, après avoir fait le chef-d'œuvre, ayant satisfait à toutes les opérations pendant la semaine anatomique, et pouvant ainsi se déclarer « Chirurgien de la bonne roche »⁴⁷. Deux chirurgiens du roi, Charles-François Félix de Tassy (1635-1703) et Georges Mareschal (1658-1736), qui est premier chirurgien du roi, ont voulu que leurs fils fissent également le chef-d'œuvre à Saint-Côme, « avec la même exactitude que font tous les autres »⁴⁸, dans le dessein de leur transmettre leur charge ; lui-même se félicite d'y avoir envoyé ses propres fils qui se destinaient à la chirurgie, l'un devenu chirurgien ordinaire de la duchesse de Bourgogne, l'autre chirurgien major de l'armée du roi en Espagne :

⁴² *Ibid.*, p. 247.

⁴³ Dans les examens des signes de la virginité ou d'avortement par exemple. Sur ces rapports remis par des chirurgiens jurés, voir *Les corps meurtris. Investigations judiciaires et expertises médico-légales au XVIII^e siècle*, Fabrice Brandli, Michel Porret (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

⁴⁴ Pierre Dionis, *Accouchemens*, op. cit., p. 414.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 418.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 438 : anecdote de la reine Marie Thérèse d'Autriche qui « étant Espagnole ne voulut point se servir d'accoucheurs » ; les historiens disent qu'elle fut accouchée par une sage-femme, mais en fait le célèbre accoucheur de ville Boucher était caché dans une garde-robe à côté de la chambre, en cas de nécessité.

⁴⁷ Pierre Dionis, *Chirurgie*, op. cit., n.p. (préface).

⁴⁸ *Ibid.*, n.p.

Je les ai mis sur les bancs aussitôt qu'ils se sont déterminés à être Chirugiens, ils ont fait les vingt-cinq actes du chef d'œuvre avec la dernière rigueur [...]. Dieu veuille que les agrégations, les associations, les légers examens qui y en ont incorporé plusieurs qui ne se sentoient pas assez forts pour y entrer par la voye du chef d'œuvre, ne diminuent rien de son ancienne splendeur, ne la fassent point relâcher de la régularité dans ses actes, en prodiguant la qualité de Maître à des sujets indignes de la porter et qu'enfin on continue de dire comme autrefois, que l'Ecole de Chirurgie de Paris est la première du monde⁴⁹.

L'éloge du collège de Saint Côme au début d'un cours de chirurgie commandité par le roi mais publié vingt ans plus tard, mérite l'attention. La communauté des chirurgiens à Paris avait subi plusieurs modifications de ses statuts et des réductions de ses privilèges dans le dernier quart du XVII^e siècle à la suite de plusieurs arrêts et décrets royaux, à l'instigation du premier chirurgien du roi, Félix. La juridiction de ce dernier sur les chirurgiens-barbiers de Paris avait été confirmée par un arrêt du Conseil d'État rendu le 22 mars 1674. Alors que les chirurgiens du collège de Saint-Côme continuaient à revendiquer l'obligation d'avoir exécuté les nombreux actes du chef-d'œuvre et accompli six années d'apprentissage avant d'obtenir la maîtrise, ces deux conditions furent battues en brèche par de nouveaux statuts qui stipulaient l'obligation d'agrèger des compagnons qui avaient soigné gratuitement les malades à l'hôpital pendant six ans, jouissant ainsi d'une dérogation au chef d'œuvre, en étant soumis seulement à une « légère expérience »⁵⁰. En 1699, l'agrégation s'étend aux chirurgiens et barbiers-chirurgiens de la famille royale qui sont ainsi dispensés de tout apprentissage et examen⁵¹. Après des mois de contestation, les statuts sont enregistrés par le Parlement le 3 février 1701.

À travers l'éloge des chirurgiens royaux respectueux de la formation traditionnelle pour leurs fils dans la préface du *Cours de chirurgie* de Dionis, se lit une amertume à peine déguisée contre ces nouvelles mesures qui signent la fin d'une formation chirurgicale et professionnelle unique en France. On y entend la parole d'un Maître, sûr de son art, qui guide et qui conseille en se mettant en scène ; on y voit aussi un des rares moments où le Maître chirurgien parisien l'emporte sur les considérations du chirurgien courtisan, où la figure individuelle du chirurgien-auteur trouve ses assises dans le sentiment d'appartenance à un corps professionnel.

⁴⁹ *Ibid.*, n.p.

⁵⁰ Voir Alexandre Lunel, *op. cit.*, p. 238-240.

⁵¹ *Ibid.* (extraits des articles LXXXV-LXXXVI des statuts de 1699).